



Litige vente immobiliere recuperation du capital investi

Par louvalia, le 14/09/2011 à 09:14

bonjour

Je me suis separée de mon ami. Il a racheté ma part de l'appartement que nous avions en commun. Dans l'acte notarial de depart il etait notifié que j'avais 60% et lui 40%. Au moment du rachat et de la signature c'etait stipulé 50% chacun. J'ai signé les papiers de vente et il m'a dit que nous ferions les compte apres (il me donnerait ce qu'il me doit vu la difference d'apport au depart). Evidemment aujourd'hui il ne veut plus!
ai-je un recours alors que j'ai signé l'acte de vente et ce depuis le mois de mai?
merci pour votre aide